

CFU **2025**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

PREAMBULE

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion : il présente une vision consolidée des finances de la collectivité.

L'article **L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales** prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

1 – RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 dégagent un excédent de la section de fonctionnement de 2 963 853,60€ et un déficit d'investissement de 3 713 416,06 €. Soit un résultat global 2025 négatif de 749 562,46 € (hors reports).

Les reports représentent un solde net reports de 1 542 785,28 €, ce qui ramène le résultat global positif à 793 222,82 €.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL SECTIONS
RESULTATS DE CLOTURE 2024	5 997 980,06 €	-1 133 174,57 €	4 864 805,49 €
PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT		5 997 980,06 €	
EXERCICE 2025			
RECETTES	64 303 440,54 €	33 442 697,78 €	97 746 138,32 €
DEPENSES	61 339 586,94 €	36 022 939,27 €	97 362 526,21 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	2 963 853,60 €	-2 580 241,49 €	383 612,11 €
RESULTATS DE CLOTURE 2025	2 963 853,60 €	-3 713 416,06 €	-749 562,46 €

RAR RECETTES		3 028 412,10 €	3 028 412,10 €
RAR DEPENSES		1 485 626,82 €	1 485 626,82 €
SOLDE		1 542 785,28 €	

RESULTATS DE CLOTURE 2025 (avec les reports)	2 963 853,60 €	-2 170 630,78 €	793 222,82 €
--	----------------	-----------------	--------------

Les principes budgétaires de la M57 prévoient que le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Celui-ci est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice.

Pour couvrir le déficit cumulé d'investissement à la fin de l'exercice 2025 (Résultat de clôture + reports) et les nouveaux projets d'investissement, la totalité du résultat cumulé de l'exercice 2025 soit 2 963 853,60 € a été affectée, lors de la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 au compte 1068.

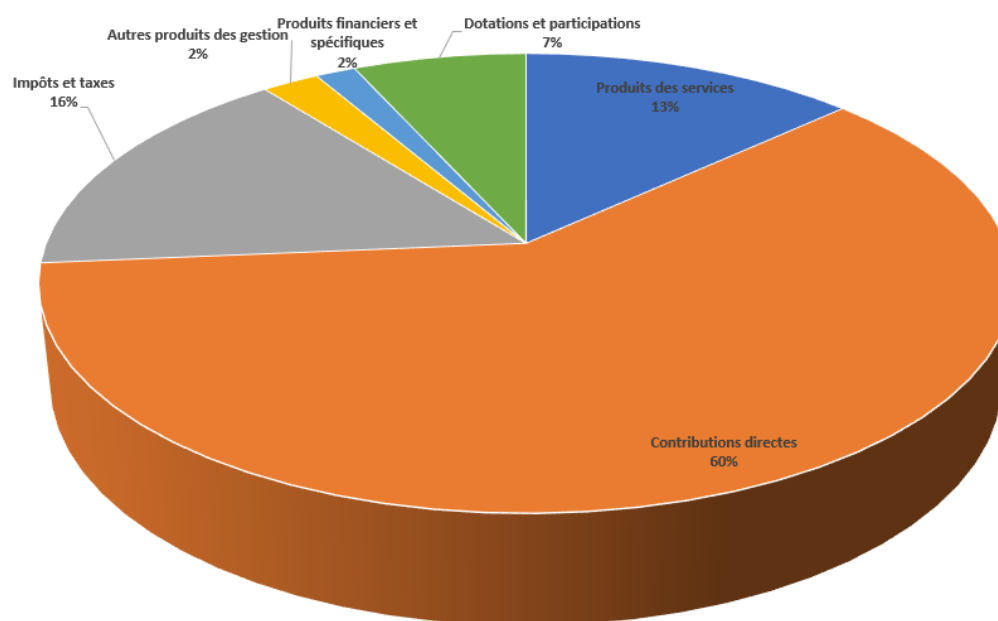
2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :

Les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 représentent : 63 268 185 €. A la clôture de l'exercice, la Ville a réalisé 63 680 227 € soit un taux d'exécution de 100,65%.

	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
013 - Atténuation de charges	354 500 €	235 920 €	66,55%
70 - Produits des services	8 781 985 €	8 394 069 €	95,58%
731 et 73 - Impôts et taxes	48 790 501 €	48 518 993 €	99,44%
<i>Dont contributions directes</i>	<i>38 695 612 €</i>	<i>38 484 742 €</i>	<i>99,46%</i>
74 - Dotations et participations	4 223 113 €	4 329 056 €	102,51%
75 - Autres produits de gestion	1 118 086 €	1 191 168 €	106,54%
76 - Produits financiers	0 €	7 353 €	
77 - Produits spécifiques	0 €	1 003 669 €	
<i>Dont produits de cessions</i>	<i>0 €</i>	<i>961 501 €</i>	
TOTAL	63 268 185 €	63 680 227 €	100,65%

• Répartition des recettes réelles de fonctionnement



➤ Produits des services : 8 394 069 €

Les produits des services sont principalement constitués par les services rendus à la population (notamment les activités de loisirs, culturelles, la restauration scolaire et les droits de voirie).

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
5 550 121 €	6 765 435 €	8 707 165 €	8 781 985 €	8 394 069 €	95,58%

Pour la restauration scolaire : Il y a eu une baisse du nombre de repas sur l'année 2025, due à la création d'une nouvelle tranche de quotient familiale (j pour les revenus > à 4 500 €) ; cela a amené les familles à

Accusé de réception en préfecture
09/04/2025 à 10h20
Date de réception préfecture : 02/07/2025

calculer leur quotient (939 familles sans calcul de quotient en octobre 2024 contre 477 en 2025) et qui ont bénéficié d'un tarif inférieur au tarif maximum auparavant appliqué. La baisse de recettes est de 167 035 €

Pour les études et activités périscolaires : les prévisions ont été supérieures aux réalisations de 81 526 €

Pour la refacturation : un agent de la Ville mis à disposition deux jours par semaine auprès d'INFOCOM a quitté la collectivité en juin 2025. En conséquence, la Ville n'a plus perçu de remboursement de la part de ce syndicat pour un montant de 25 749 €.

➤ **Contributions directes : 38 484 742 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
34 006 194 €	36 768 502 €	38 155 194 €	38 695 612 €	38 484 742 €	99,46%

Les montants de recouvrement au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) 2025 ont diminué de 530 324 € par rapport à 2024 et de 270 961 € par rapport aux montants de THRS attendus au regard des bases qui avaient été communiquées au moment du vote du budget. Cette baisse s'explique par des défaillances ou erreurs des usagers sur la nouvelle obligation déclarative. Un nombre élevé d'avis d'imposition ont été émis à tort en 2023 et 2024 ce qui a donné lieu à environ 1,8 M€ de dégrèvements. Les recettes perçues en 2023 et 2024 ne reflétaient pas la situation réelle de l'imposition à la THRS.

➤ **Autres impôts et taxes : 10 034 251 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
11 661 702 €	10 346 988 €	9 670 575 €	10 094 889 €	10 034 251 €	99,40%

- L'Attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris est identique à la prévision et à la réalisation 2024 : 6 494 889 €.
- Les droits de mutation perçus en 2025 ont été inférieurs aux prévisions de près de 189 202 €. Cette baisse s'explique par la poursuite de la crise immobilière.
- Les taxes sur la consommation d'électricité perçues en 2025 ont été supérieures de + 68 000 € par rapport à la prévision 2025.

➤ **Les dotations et participations : 4 329 056 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
5 729 307 €	5 301 393 €	4 784 613 €	4 223 113 €	4 329 056 €	102,51%

- Malgré une baisse de Dotation Globale de Fonctionnement par rapport aux prévisions (-36 990 €), les autres postes ont été réalisés +121% (Subventions de la CAF dans le cadre des contrats Enfance et Petite Enfance, Dotations pour les titres sécurisés, subvention AMI « vivez les jeux de Paris » ; fonds de dotation pour les animations de Noël, FCTVA...)

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

➤ **Autres produits de gestion et atténuation de charges (chapitres 75 et 013) : 1 427 088 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
1 383 486 €	1 603 644 €	2 358 585 €	1 472 586 €	1 427 088 €	96,91%

Atténuations de charges (remboursement indemnités journalières...) moins importantes que prévues - 118 580 €

- Jusqu'en 2024, les recettes dites « exceptionnelles » apparaissaient sur le chapitre 77. Avec la nouvelle norme comptable M57, certaines recettes telles que « la régularisation des charges constatées » s'inscrit dorénavant sur le chapitre 75. Cette régularisation en 2025 représente 95 439,70 €.

➤ **Les recettes financières : 7 353 €**

- Produits issus du portefeuille d'actions et dividendes.

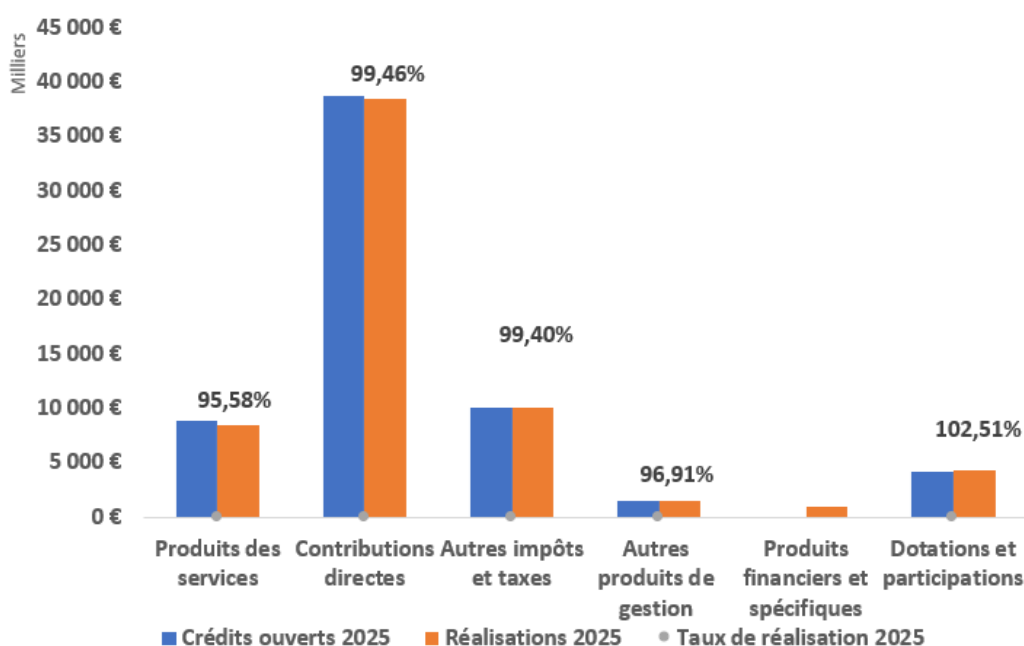
➤ **Les produits spécifiques (chapitre 77) : 1 003 669 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
3 488 463 €	451 195 €	1 787 749 €	- €	1 003 669 €	

Ce chapitre inclut en M57 les produits de cessions ainsi que les annulations des mandats sur exercices antérieures :

- Dans le cadre de la DSP crèches, la Ville avait versé une compensation financière trop élevée. Les sociétés ont donc reversé 41 250 €
- La Ville a cédé plusieurs biens : un pavillon 15 /16 Ile des Loups : 505 001 €, un pavillon 41 Ile des Loups : 430 000 € et deux terrains : 26 500 €

• Exécution des recettes réelles de fonctionnement



Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) :

Les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 représentent 59 791 162,16 €. A la clôture de l'exercice, pour les besoins des activités de service public, la Ville a dépensé 58 295 364,58 € soit un taux d'exécution de 97,50%.

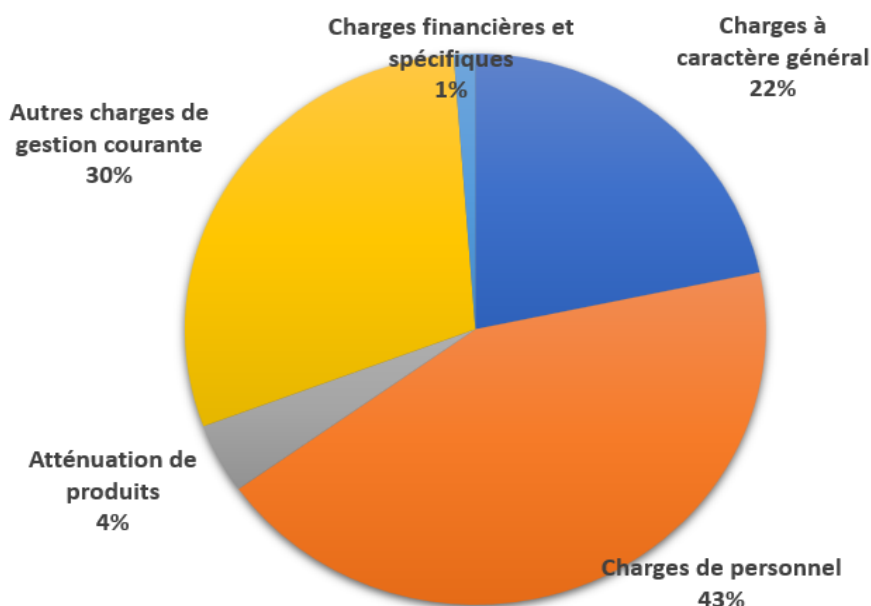
Ces dépenses sont tributaires du contexte économique (inflation qui pèse sur le prix des fournitures, des fluides, des services), des mesures nationales (révision du point d'indice, taux de cotisation CNRACL) et des décisions locales (réorganisation des services, non renouvellement des contrats et départs en retraite ...). Les collectivités locales supportent une inflation structurellement plus élevée que celles des ménages. Face à cela il faut maintenir un haut niveau de service public local, notre capacité d'investissement et l'équilibre budgétaire. Plusieurs choix ont été fait sur 2025 :

- Nouveau prestataire pour la restauration scolaire et des centres de loisirs qui a engendré un coût supplémentaire
- Renforcement du nettoyage par un prestataire extérieur
- Gratuité d'une heure sur le stationnement
- Compensation de la perte d'exploitation de la régie personnalisé Scène Watteau
- Financement obligatoire de la garantie santé et prévoyance

A cela s'ajoute la création d'un nouveau dispositif de prélèvement fiscal DILICO (+ 429 000 €)

	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
011 - Charges à caractère général	13 641 942 €	12 647 439 €	92,71%
012 - Charges de personnel	25 530 669 €	25 342 181 €	99,26%
014 - Atténuation de produits	2 450 823 €	2 393 031 €	97,64%
<i>Dont STIF - reversement du produit des amendes de police</i>	<i>178 797 €</i>	<i>121 617 €</i>	<i>68,02%</i>
<i>Dont FPIC - Fonds de péréquation</i>	<i>650 441 €</i>	<i>650 441 €</i>	<i>100,00%</i>
<i>Dont DILICO</i>	<i>429 761 €</i>	<i>429 761 €</i>	<i>100,00%</i>
<i>Dont SRU</i>	<i>1 189 824 €</i>	<i>1 189 824 €</i>	<i>100,00%</i>
65 - Autres charges de gestion courante	17 459 732 €	17 215 750 €	98,60%
66 - Charges financières	694 296 €	688 386 €	99,15%
67 - Charges spécifiques	13 700 €	8 577 €	62,61%
TOTAL	59 791 162 €	58 295 365 €	97,50%

- Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



➤ Les charges à caractère général : 12 647 439 €

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
11 518 759 €	12 390 631 €	12 719 544 €	13 691 942 €	12 647 439 €	92,37%

- 60 – Achats (fournitures administratives, fluides, alimentation, prestations de services...) : 2 858 139 € dont les fluides : 2 011 935 € (contre 2 027 825 € en 2024 et 2 921 988 € en 2023 pour les fluides). Les dépenses énergétiques représentent près de 16% des dépenses à caractère général.
- 61 – Services extérieurs (locations immobilières et mobilières, charges locatives et de copropriétés, la formation) : 7 548 716 € (contre 6 399 996 € en 2024). Certaines formations n'ont pas eu lieu, l'entretien du stade n'a pas été fait et les entretiens des bâtiments ont été moins importants que prévus.
- 62 – Autres services extérieurs (transports collectifs, cotisations, frais actes juridiques, fêtes et cérémonies...) : 1 908 974 € (contre 2 987 752 € en 2024). Le versement de l'indemnité pour le contentieux lié à l'incendie du parking Saint Germain a augmenté fortement ce poste de dépenses en 2024 ;
- 63 – Autres impôts et taxes : 331 611 € dont le paiement des taxes foncières sur les biens de la Ville pour 206 767€.

➤ Les atténuations de produits : 2 393 031 €

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2023	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
2 321 887 €	1 732 267 €	1 928 014 €	2 450 823 €	2 393 031 €	97,64%

Ce sont des contributions obligatoires qui se composent principalement du :

- FPIC : 650 441 € (contre 456 073 € en 2024) : la répartition du FPIC s'effectue à l'échelon intercommunal (en fonction de plusieurs critères : population, potentiel financier, revenu par habitant).

Transmis à la préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

- Prélèvement SRU : 1 189 824 € (contre 1 243 541,60 € en 2024)
- Reversement du produit des amendes à la Région/Mobilité IDF : 121 617 € (contre 200 959 € en 2024)
- DILICO : premier prélèvement en 2025 d'un montant de 429 761€

➤ **Les charges de personnel : 25 342 181 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
24 096 857 €	23 782 314 €	24 903 435 €	25 530 669 €	25 342 181 €	99,26%

En 2025, la croissance de la masse salariale par rapport à 2024 s'explique pour les raisons suivantes :

- *Une augmentation constante des cotisations retraite*

En 2025, la croissance de la masse salariale s'explique en partie par l'augmentation de la contribution employeur prévu au titre des cotisations retraite. Ainsi en 2025, le montant de cette augmentation résultant d'une décision gouvernementale, a généré un surcoût d'environ 240 000 €, et continuera à s'appliquer a minima jusqu'en 2028 sans capacité d'intervention de la collectivité à ce titre.

- *L'augmentation du montant du régime indemnitaire à destination des agents*

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues, à titre facultatif, par un agent en complément des éléments obligatoires de rémunération. A l'intérieur de celui-ci, les IFSE (Indemnité de Fonction, Sujétion et Expertise) de certains agents ont fait l'objet de revalorisations visant soit à mettre en adéquation le métier de l'agent avec cet élément de rémunération, soit à conserver des agents disposant de propositions de rémunérations en dehors de la collectivité, soit à faire évoluer à la hausse des salaires d'agents évoluant vers des responsabilités supplémentaires.

A titre indicatif, l'augmentation de l'IFSE globale sur la commune entre 2024 et 2025 est de 47 450 €.

- *Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) progresse :*

Le concept du GVT désigne l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents. Cette dynamique entraîne chaque année une augmentation du coût des agents et donc de la masse salariale de la collectivité (environ 1 à 2% par an). Ainsi cela signifie qu'un agent, du seul fait de son statut d'agent titulaire engendre des coûts croissants dans le temps pour sa collectivité. Cet élément est surtout visible au niveau des agents titulaires de la collectivité, bénéficiant d'une évolution de carrière automatique (avancement d'échelon) ou facultative mais encouragée et mise en œuvre par la commune depuis de nombreuses années (avancement de grade et promotion interne).

➤ **Les autres charges de gestion courante : 17 215 750 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
13 960 816 €	14 512 624 €	17 754 852 €	17 459 732 €	17 215 750 €	98,60%

- FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) versé au profit du Territoire 8 488 130 € (prévision 8 700 000 € et réalisé 2024 : 8 332 089 €). La CLECT du Territoire, réunie en octobre 2025, avait validé à titre exceptionnel, la non-application, sur la part du FCCT « socle » pour les 87425 dont la ville de Nogent-sur-Marne était membre, de la revalorisation de la part fiscale des ménages fixée pour 2024

Accusé de réception en préfecture
09/12/2024 09:20:20
Date de réception préfecture : 02/07/2025

à 1,039%.

- Subventions de fonctionnement aux associations 1 014 187 €.
- Subventions aux régies personnalisées 1 960 000 € et au CCAS 856 000 €.
- Compensations versées aux délégataires de service public 787 734 €.
- Indemnités des élus 362 507 €
- Contributions obligatoires aux organismes de regroupements tels que SIFUREP – AUTOLIB/ VELIB – 48 751,47 € (contre 313 242 € en 2024)
- Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris 736 437 € (contre 741 493 € en 2024)
- Forfait communal 754 831 € (contre 729 333 € en 2024)
- Admissions en non-valeurs relatives aux recettes irrécouvrables et créances éteintes dressées par le comptable 7 680 € (contre 33 855€ en 2024)
- Autres (frais de scolarité, dépenses informatique, bourses jeunes linguistique ou permis auto) : 541 558 €

➤ **Les charges financières : 688 386 €**

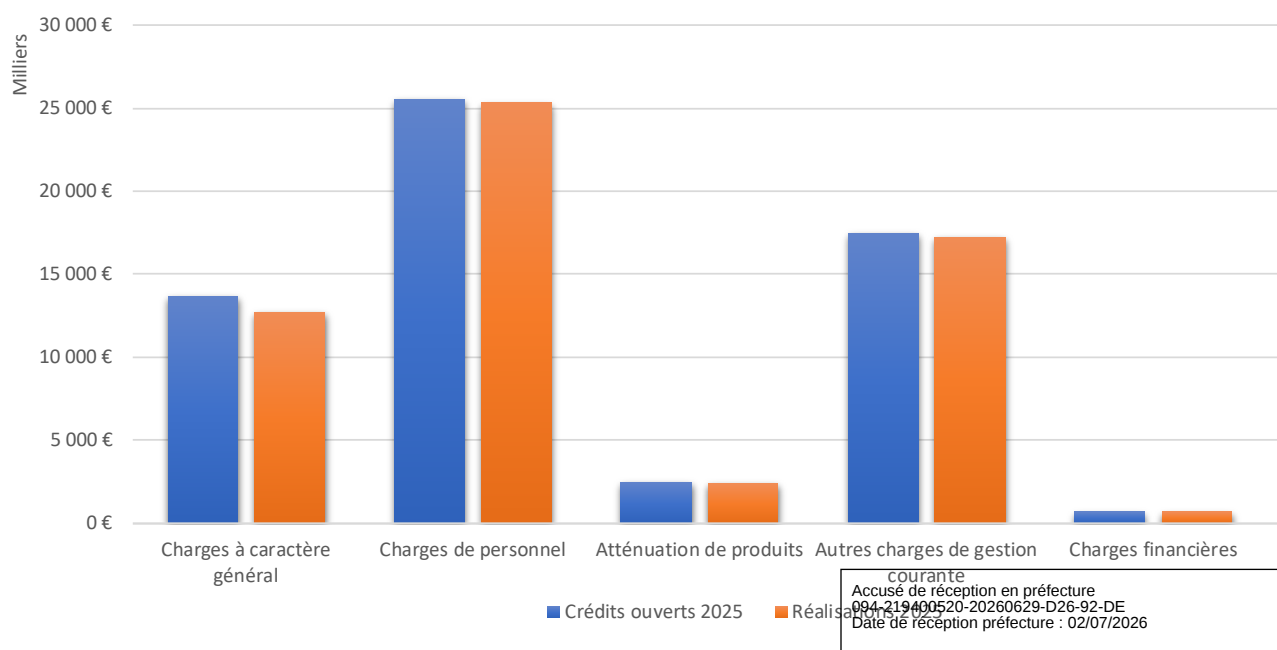
Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
626 545 €	556 753 €	505 932 €	694 296 €	688 386 €	99,15%

- Versées au profit des organismes bancaires pour le règlement annuel des intérêts et intérêts courus non échus des emprunts. La hausse de l'endettement explique la hausse de celui des intérêts versés en 2025 par rapport à 2024.

➤ **Les charges spécifiques : 8 577 €**

Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Taux de réalisation 2025
1 237 445 €	1 411 095 €	23 770 €	13 700 €	8 577 €	62,61%

- Annulations de titres sur exercices antérieurs
- **Exécution des dépenses réelles de fonctionnement**



3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

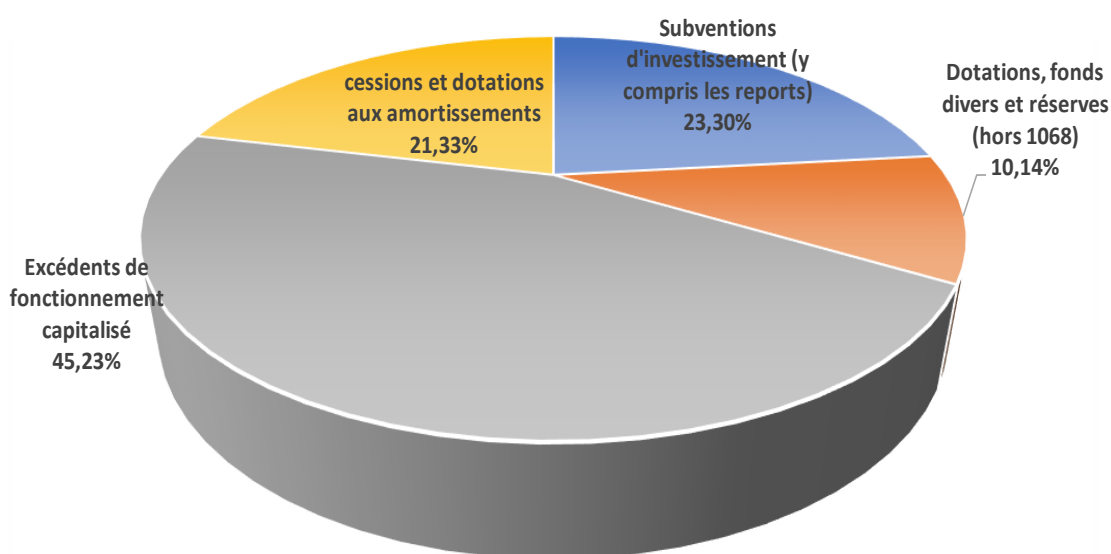
- Les recettes réelles d'investissement :**

Au titre des recettes réelles d'investissement, la ville a prévu 24 401 241,46 € et réalisé 15 993 479,67 €, soit une exécution de 65,54%. En intégrant les reports, le taux de réalisation est de 77.95%. Ce chiffre s'explique par le fait que la ville n'a pas eu besoin de recourir à la totalité de l'emprunt prévu pour financer ses investissements.

	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Reports 2025
13 - Subventions d'investissement	2 877 761 €	2 061 357 €	1 028 412 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 003 500 €	6 590 000 €	2 000 000 €
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENTS (A)	14 881 261 €	8 651 357 €	3 028 412 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 550 000 €	1 344 143 €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	5 997 980 €	5 997 980 €	- €
165 - Dépôts et cautionnement			- €
27 - Autres immobilisations financières	- €		
024 - Produits des cessions	942 000 €	- €	- €
TOTAL RECETTES FINANCIERES (B)	9 489 980 €	7 342 123 €	- €
45 Travaux pour compte de tiers (C)	30 000 €	- €	
TOTAL RECETTES REELLES (A+B+C)	24 401 241 €	15 993 480 €	3 028 412 €

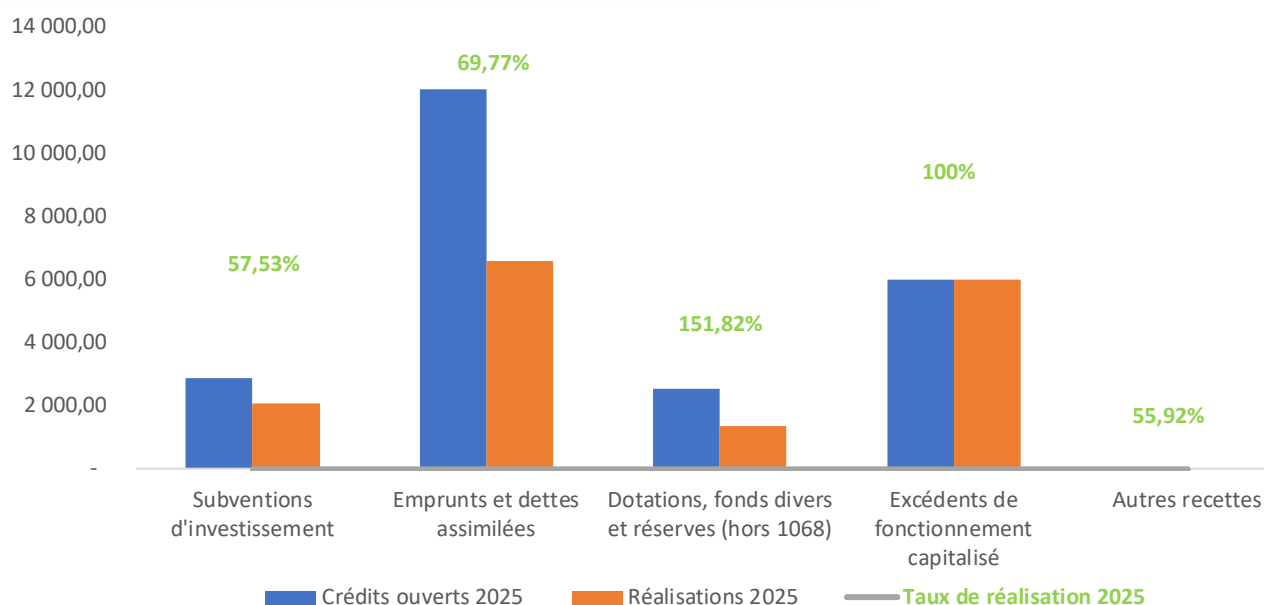
Les subventions d'investissement n'ont pas été réalisées en totalité en raison du décalage des travaux (notamment la rénovation du clocher de l'église, isolation de l'école V Hugo et la création du réfectoire G Moquet / P Bert). Celles-ci ont fait en partie l'objet de reports. En revanche, les recettes liées à la taxe d'aménagement ont été beaucoup moins importantes soit – 1 185 000 € ; cela est dû principalement à la réforme de la taxe d'aménagement et la nouvelle méthode de collecte de cette taxe.

- Répartition des recettes totales d'investissement (réelles et d'ordre)**



Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

• Exécution des recettes réelles d'investissement

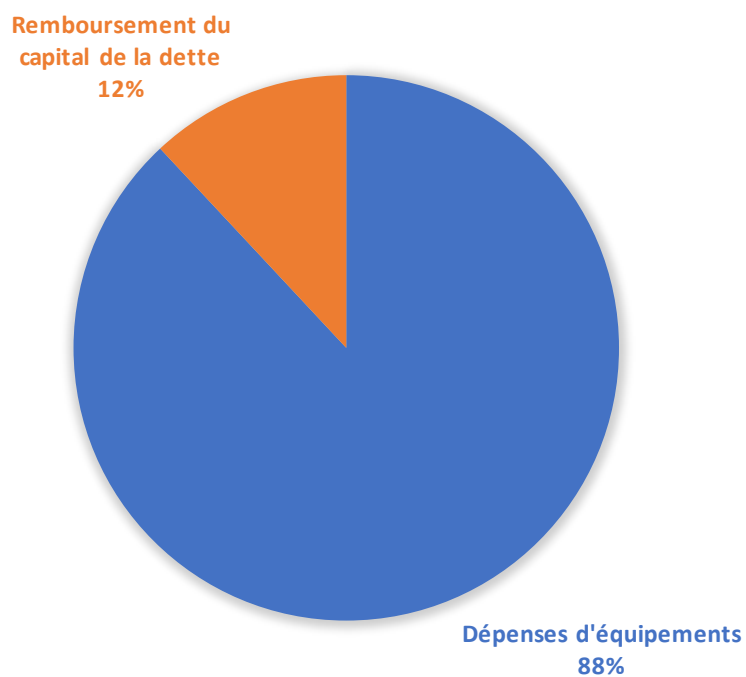


Les dépenses réelles d'investissement :

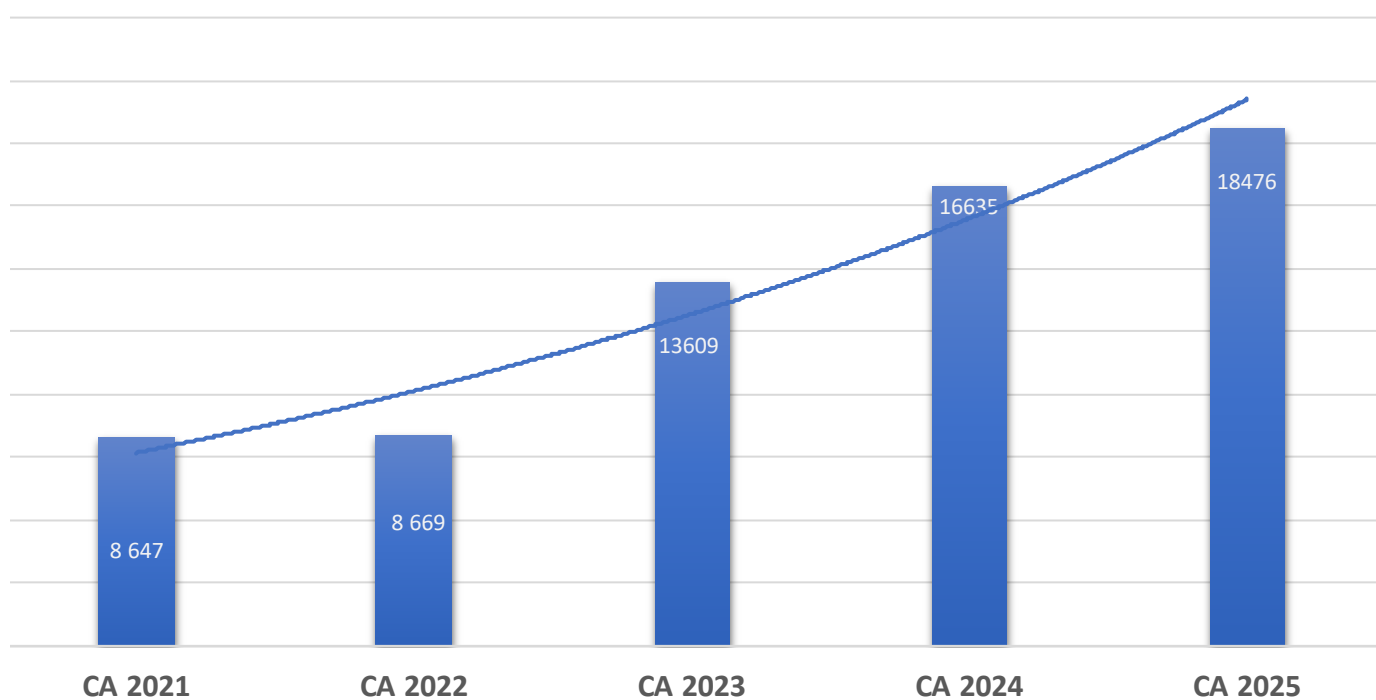
Au titre des dépenses réelles d'investissement, la ville a prévu 24 169 655 € et a réalisé 19 037 096 € soit 78,76% (hors reports) et 89,79% (y compris les reports).

Répartition des dépenses réelles d'investissement :

	Crédits ouverts 2025	Réalisés 2025	Reports 2025
20 - Etudes - licences	829 427 €	289 114 €	40 761 €
204 - Subventions d'équipements	407 793 €	119 553 €	24 204 €
21 - Immobilisations corporelles	10 588 447 €	6 721 680 €	817 380 €
23 - Immobilisations en cours	12 291 223 €	11 346 173 €	603 282 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS (A)	24 116 890 €	18 476 520 €	1 485 627 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 587 860 €	2 510 875 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	10 340 €	7 336 €	- €
TOTAL DEPENSES FINANCIERES (B)	2 598 200 €	2 518 211 €	- €
45 - Opérations pour compte de tiers (C)	30 000 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES (A+B+C)	26 745 090 €	20 994 731 €	1 485 627 €



Evolution des dépenses d'équipement



La croissance de ces dépenses est de plus 11% par rapport à 2024.

(a) Annexe environnementale :

Le cadre réglementaire : l'article 191 de la Loi des Finances 2024 introduit une nouvelle annexe obligatoire au CFU pour les collectivités de plus de 3 500 habitants : « annexe environnementale des collectivités locales » afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Son objectif est de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités avec un impact positif sur l'environnement et faciliter ainsi la planification écologique à l'échelle nationale.

Les dépenses d'investissement devront être analysées selon 6 axes :

- Axe 1 – Lutte contre le changement climatique ;
- Axe 2 – Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 – Gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 – Transition vers l'économie circulaire ; gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 – Lutte contre les pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Le décret du 16 juillet 2024 a défini les modalités d'applications de l'art 191 de la Loi des Finances 2024 avec une présentation obligatoire au CFU 2025 selon l'axe 1 et l'axe 6 et concernant toutes les dépenses réelles d'investissement hors remboursement des annuités d'emprunt.

L'axe 1 correspond selon l'I4CE (L'institut de l'économie pour le climat) aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de création de puits de carbone.

La méthode d'I4CE implique de qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses en analysant ces comptes ligne par ligne. Ces dépenses seront regroupées dans plusieurs catégories :

- **Très favorables** – dépenses avec un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain ;
- **Favorables sous conditions** – dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ;
- **Neutres** – dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone ;
- **Défavorables** – dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui conduisent à des émissions des gaz à effet de serre significatives ;
- **A approfondir** – dépenses ayant à priori un impact sur le climat, mais non classables pour le moment ; l'analyse se précisera au fil des années ;
- **Indéfini méthodologique** – dépenses ayant à priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état actuel des connaissances et du fait des controverses scientifiques.

Cependant dans l'état réglementaire du CFU 2025, il est attendu de regrouper les dépenses sur exclusivement 4 catégories :

- Favorables (très favorables et favorables sous condition)
- Neutres
- Défavorables
- Non cotées (à approfondir et indéfini)

L'axe 6 correspond à l'analyse de l'impact des dépenses publique sur la préservation, la restauration et l'usage durable de la biodiversité, des écosystèmes terrestres et aquatiques, ainsi que des sols et des espaces naturels et agricoles.

Chaque dépense est analysée au regard de ses effets attendus sur la biodiversité et classée dans l'une des catégories suivantes :

- Favorables : la dépense contribue directement à la protection, restauration ou valorisation de la biodiversité ;
- Neutres : la dépense n'a pas d'effet significatif identifié sur la biodiversité ;
- Défavorables : la dépense a un impact négatif avéré ou probable sur les écosystèmes, les sols ou les espèces ;
- Non cotées : à analyser finement car la dépense combine des effets positifs et négatifs.

Au regard de cette analyse voici le classement des dépenses 2025 selon ces deux axes :

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	119 553,48	12 640,87	0,00	0,00	106 912,61	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	289 113,57	36 255,17	0,00	0,00	252 858,40	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	279 426,55	146 619,22	0,00	3 104,16	129 703,17	0,00
A125	Constructions	4 663 174,86	307 158,11	0,00	79,75	4 355 937,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	1 137 423,25	683 876,82	9 524,76	6 079,92	437 941,75	0,00
A135	Réseaux divers	19 473,32	0,00	0,00	0,00	19 473,32	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	110 537,42	0,00	0,00	92 939,12	17 598,30	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	515 071,57	28 986,30	0,00	273 483,39	212 601,88	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	11 346 172,58	8 820 920,75	0,00	0,00	2 525 251,83	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		18 479 946,60	10 036 457,24	9 524,76	375 686,34	8 058 278,26	0,00

Voici les principales dépenses analysées selon l'axe 1 par catégorie :

A105 : favorables – subventions versées pour les travaux de rénovation énergétique (12 640€) ; neutres - participations et contributions diverses (106 912 €) ;

A110 : favorables – missions d'audit énergétique (6 096 €), étude cours oasis et piste cyclables (30 160 €) ; neutres – autres études sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre ou la biodiversité (étude de sol, de bâtiments, diagnostics et achat de logiciels pour 122 858 €) ainsi qu'une préemption de bail commercial (130 000€) ;

A120 : favorables – plantations d'arbres et massifs (146 619 €) ; neutres (autres aménagements extérieurs sans impact sur les émissions de gaz à effet de serre ou la biodiversité (129 703 €) et défavorables – achat gazon synthétique (3 104 €) ;

A125 : favorables – travaux de pose de menuiserie, rénovation piscine, rafraichisseur DOJO et sur la cour oasis (307 158 €), neutres – travaux de mise en conformité des bâtiments (299 551 €), des travaux sur les écoles (31 755 190 €), des travaux sur les bâtiments culturels et sportifs (811 488 €), des travaux sur les autres bâtiments (266 074 €) et des dépenses concernant des achats et ventes immobilières (1 224 639 €) et défavorables – travaux électrique (80 €) ;

A130 : favorables – divers travaux de voirie en lien avec les mobilités douces et de désimperméabilisation des sols (683 877 €) ; neutres – divers travaux de voirie, d'aménagement et de câblage (437 941 €) ; mixtes (favorable pour l'axe 1 et défavorable pour l'axe 6) – travaux de marquage (9 524 €) et défavorables - travaux armoire électrique (6 079€) ;

A135 : neutres – travaux d'extension de réseau (19 473 €) ;

A140 : neutres – achat diverses fournitures (17 598 €) et défavorables – travaux caméras sur voirie (92 939 €) ;

A150 : favorables – achat vélos électriques, embarcadère et divers (28 986 €) ; neutres – divers mobiliers et matériels (212 602 €) et défavorables – achat véhicules thermiques, souffleurs thermiques et divers matériels informatiques (273 483 €) ;

A155 : favorables – travaux d'isolation école Victor Hugo, gare routière et marché du Centre (8 820 921 €) et neutres – travaux d'isolation école Victor Hugo, extension G Moquet / P Bert, gare routière et marché du Centre (2 525 252 €).

(b) Principales réalisations de l'exercice en dépenses d'équipement en cohérence avec les orientations stratégiques de la mandature :

Etudes : études en vue de la rénovation du stade Sous la Lune, études pour le plan de circulation de la Ville, divers diagnostics ...

Travaux de rénovation et mise en sécurité ont été réalisés avec : des travaux de voirie (1 137 420 €), de l'installation de bornes d'incendies (16 920 €) et de caméras-vidéos (92 940 €), des travaux de mise en conformité électrique et câblage informatique dans divers bâtiments (300 500 €)

Travaux dans les bâtiments scolaires, sportifs, culturels et administratifs :

- dans les écoles pour 2 491 100 € dont extension G Moquet/P Bert (2 086 660€), pose de skydômes dans diverses écoles, travaux V Hugo (261 300 €), gros entretiens chauffage écoles ;
- dans les équipements culturels pour 511 420 € dont travaux d'extension du conservatoire, travaux réfection de la toiture salle E Zola, gros entretien du chauffage, menuiserie et fenêtres à la bibliothèque ;
- dans les équipements sportifs pour 433 192 € dont la rénovation Piscine (255 000€), travaux DOJO (118 831 €), travaux Stadium, club nautique, gros entretiens chauffage ... ;
- dans autres bâtiments publics dont l'extension de la PM 53 700 € ; les équipements pour les personnes fragiles pour 56 600 € (les appartements de la résidence le Cèdre) ; travaux de l'église pour 26 915 € et à l'Hôtel de ville pour 7 420 € (skydômes et gros entretiens chauffage).

Opérations de grande ampleur qui se poursuivent sur plusieurs années : marché Cœur de Ville pour 5 701 000€, gare routière pour 4 355 000 €.

La ville a acquis également des biens mobiliers : 371 072 € d'acquisitions de matériels ou de mobiliers, 161 644 € d'acquisitions de licences et matériels informatiques.

Aussi, la ville a préempté un seul bail sur les 2 prévues au budget 2025.

La ville a acquis du matériel de transport : un véhicule benne et un véhicule plateau pour 127 748 € et des vélos pour 10 641 €.

Des subventions d'équipements ont été versées : 84 590 € participation à la BSPP, 14 500 € participation financière pour les travaux de rénovation énergétique auprès des particuliers et copropriétés et 20 500€ de portage foncier correspondant à 10% de l'acquisition du 12 rue Curé Carreau.

3 – LES OPERATIONS D'ORDRE :

Ce sont des écritures qui ne se traduisent ni par des décaissements, ni par des encaissements et qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

- Les opérations d'ordre budgétaires imputables aux deux sections (*transfert entre section*)

(a) Dépenses de fonctionnement (042) = Recettes d'investissement (040) = 3 044 222,36 € :

- * Valeur comptables immobilisations cédées (675/21XX) – cessions : 81 916,79
- * Plus ou moins-values sur cessions (6761/192) : 879 584,21 €
- * Dotations aux amortissements (articles 6811 et 28XX) amortissements des immobilisations : 1 867 740,52 €
- * Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants (articles 6817/4912) : créances douteuses 206 000 €
- * Dotations aux amortissements pour charges financières à répartir (articles 6862/4817) : 8 980,84 €

(b) Recettes de fonctionnement (042) = Dépenses d'investissement (040) = 623 212,86 € :

- * Immobilisations corporelles (articles 722/2138) – travaux en régies : 42 972,11 €
- * Neutralisation des amortissements (77681/198) : 198 192,09 €
- * Quote-part subv. invt. transférées au résultat (articles 777/139XX) : 19 276,73 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026

* Reprises sur provisions dépréciations des actifs circulants (articles 7817/4962) : 288 313,93 €

* Reprises sur provisions charges fonctionnement courant (articles 7815/15112) : 74 458 €

- **Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales)**

* Corrections écritures concernant le portage foncier – 12 rue Curé Carreau – 14 000€

* Correction écritures projet Nogent Baltard du 2313 au 2312 – 6 148 658,40 €

* Correction écritures travaux divers (correction de l'actif) – 5 549 790,63 €

* Récupération des avances forfaitaires du 238 vers 2312 – Projet Nogent Baltard – 2 692 546,72 €.

4 - LES INDICATEURS DE GESTION

- **Épargne de gestion :**

Mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et hors opérations exceptionnelles. C'est l'excédent des recettes de gestion de fonctionnement sur les dépenses de gestion de fonctionnement.

Au 31 décembre 2025, l'épargne de gestion est égale à : 5 070 805 €

2021	2022	2023	2024	2025
7 558 273 €	6 432 491 €	8 368 126 €	6 370 332 €	5 070 805 €

- **Épargne brute :**

Appelée aussi « autofinancement brut » permet d'apprécier la capacité de la commune à financer, d'une part, le remboursement du capital de la dette et, d'autre part, à autofinancer une partie de ses investissements.

Au 31 décembre 2025, l'épargne brute dégagée est égale à : 4 423 363 €

2021	2022	2023	2024	2025
6 358 149 €	4 890 807 €	7 415 163 €	5 848 874 €	4 423 363 €

- **Épargne nette :**

Épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du remboursement de dette en capital. Elle mesure l'épargne disponible pour le financement des équipements bruts (comptes 20 – 21 – 23 et 45 – opérations réelles).

Le montant du remboursement du capital en 2025 est de : 2 508 375 €

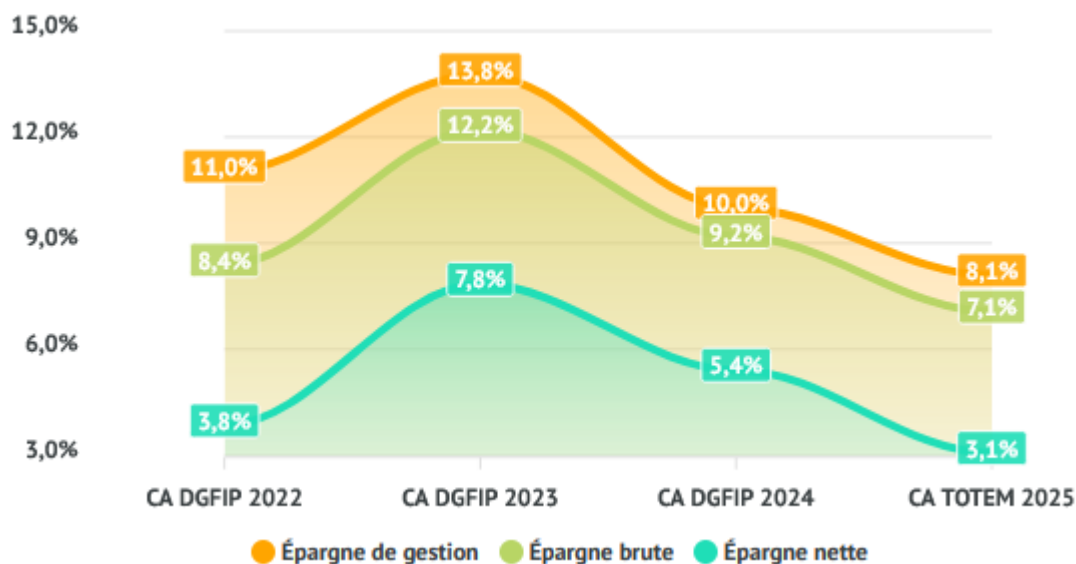
Au 31 décembre 2025, l'épargne nette dégagée est égale à : 1 914 988 €

2021	2022	2023	2024	2025
3 655 185 €	2 239 168 €	4 767 456 €	3 446 919 €	1 914 988 €

- **Taux d'épargne :** (Épargne brute/RRF)

Cet indicateur permet de mesurer la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement. Celle-ci est égale à la fin de l'exercice à 7,1% (contre 9,2% en 2024).

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026



LA DETTE

Les ratios d'endettement sont des indicateurs qui participent à la définition des marges de manœuvre de la collectivité. L'endettement s'estime au travers de divers ratios :

- L'encours de la dette par habitant : 838,13 € (998 € pour la strate des villes de 20 000 à 50 000 habitants)
- L'encours de la dette / RRF : 43,78% (*Ce ratio ne doit pas être supérieur à 100% des recettes réelles*).
- L'encours de la dette / épargne brute : Cet indicateur permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement de l'encours de la dette. Il constitue un indicateur de solvabilité important. L'encours de la dette arrêtée au 31 décembre 2025 est de 27 879 700,51 €. Celui-ci rapporté à l'épargne brute constatée situe la commune à 6,3 années (contre 4,1 ans en 2024).
- Les intérêts de la dette / l'encours de la dette : 2,47%. Cet indicateur permet de connaître le taux d'intérêt moyen de la dette.

5 - LES RATIOS

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2025 : 33 264	2025
1-	Dépenses Réelles de Fonctionnement/Population	1 752,51
2-	Recettes réelles de fonctionnement/Population	1 914,39
3-	Dépenses d'équipement brut/Population	556,74
4-	Encours de la dette/Population	838,13
5-	Dotation Globale de Fonctionnement/Population	82,02
6-	Dépenses de personnel/DRF	43,47
7-	DRF+ Remboursement dette en capital/RRF	95,48
8-	Ratio d'endettement (encours de la dette/RRF)	43,78
9-	Capacité de désendettement	6,3

Accusé de réception en préfecture
094-219400520-20260629-D26-92-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2026